

Séance du 07 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le sept mars à 18h00, le Comité syndical du SIVU de l'Ecole Maternelle de Gamarde, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jérôme CURUTCHET

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
6	5	6
		Pour : 6
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme Lartigau et M. Laborde (délégués de Goos), Mme Colas (déléguée de Préchacq), Mme Despériès (déléguée de Gamarde)

Procuration(s) :

M. Cazeneuve à Mme Colas

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

M. Cazeneuve

Date de la convocation
26 février 2024

Date d'affichage
26 février 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt ^A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
en Préfecture le Mme Despériès

14 mars 2024
et publication du
14 mars 2024

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Jérôme CURUTCHET, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 07/03/2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	20 491,10
- un excédent reporté de :	13 854,19
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	34 345,29
- un déficit d'investissement de :	16 789,98
- un déficit des restes à réaliser de :	177,00
Soit un besoin de financement de :	16 966,98

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	34 345,29
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	16 966,98
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	17 378,31
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	16 789,98

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Gamarde Les Bains

Le Président J. CURUTCHET

le(s) secrétaire(s) de séance

